



Fiche résumée: Cordonnier

Métiers apparentés

Cordonnier

Cordonnier-bottier

Cordonnier-réparateur

Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir

Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir / Bottier (sauf commerce), ouvrier qualifié

Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir / Cordonnier, ouvrier qualifié

Codes

CITP88: 7442 PCS-ESE 2003: 635a ROME1999: 47222 CITP2008: 7536

Descriptif

Le cordonnier fabrique et surtout répare des chaussures, à la main et à la machine. Il répare aussi des sacs et des ceintures et vend des accessoires.

Le cordonnier-bottier fabrique des chaussures et des bottes sur mesure.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o atelier artisanal
 - **cordonnerie** (lumiere artificielle, espace de travail avec sol encombré, nuisances du cordonnier, espace de travail sousdimensionné)
 - o galerie marchande (agression physique, odeurs, bruit de fond)
- Nuisances (préventions)
 - lumiere artificielle
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - o espace de travail avec sol encombré
 - ranger
 - o nuisances du cordonnier
 - ordonnance de prévention cordonnier
 - o espace de travail sousdimensionné
 - optimiser le rangement
 - agression physique
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - odeurs
 - o bruit de fond
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)

1/9





- réduire le bruit de fond
- Effets sur la santé
 - o fatique visuelle
 - o lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
 - o lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée
 - o stress aigu traumatique
 - o état de stress post-traumatique
 - o effets extra-auditifs du bruit

Organisation du travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o horaires réguliers de jour (pas de nuisance liée à cette caractéristique)
 - travail le samedi (horaire generant une perturbation de la vie sociale)
 - travaux urgents impromptus (travail sous contrainte de temps imposee, aleas a gerer generant une charge mentale particuliere, multiplicité des tâches induisant une charge mentale, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients generant une charge mentale particuliere, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - o délais de livraison à respecter (travail sous contrainte de temps imposee)
 - o multiplicité des tâches (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
- Nuisances (préventions)
 - o pas de nuisance liée à cette caractéristique
 - o horaire generant une perturbation de la vie sociale
 - o travail sous contrainte de temps imposee
 - planifier le travail
 - o aleas a gerer generant une charge mentale particuliere
 - o multiplicité des tâches induisant une charge mentale
 - tenir le poste par roulement
 - faciliter la communication
 - renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche
 - o variabilite, imprevisibilite de la charge de travail
 - o humeur des clients generant une charge mentale particuliere
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - o travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions
 - o nuisances liées à la simultanéité des tâches
 - planifier le travail
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- Effets sur la santé
 - épisodes dépressifs
 - o autres troubles de l'humeur [affectifs]
 - o autres troubles anxieux
 - troubles somatoformes
 - o trouble de l'humeur [affectif], sans précision
 - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
 - o anxiété généralisée
 - maladies hypertensives
 - o cardiopathies ischémiques
 - o réaction aiguë à un facteur de stress

Tâches



- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o accueillir le client et analyser sa demande
 - o déposer les talonnettes (presence de dechets divers sur les souliers)
 - percer (talon), fraiser, marteler. (vibration transmise au systeme main/bras superieure au seuil d'alerte, posture debout)
 - o coller (exposition à des produits (cf tableau public et produits))
 - coudre
 - o meuler les talons et les semelles (particule projetée)
 - lustrer cirer
 - o vendre des produits en cordonnerie
 - o effectuer des tâches en multiservice (cf fmp métier correspondant)
 - o entretien des machines
 - o forcer des chaussures
 - o changer des accessoires sertis d'articles en cuir
 - o effectuer des réparations complexes
 - o teindre les chaussures
- Nuisances (préventions)
 - o presence de dechets divers sur les souliers
 - porter des gants
 - o vibration transmise au systeme main/bras superieure au seuil d'alerte
 - utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)
 - choisir les outils les moins vibrants
 - entretenir le matériel (vibrations)
 - porter des gants (vibrations)
 - limiter les durées d'exposition (vibrations)
 - informer sur le risque vibrations
 - o posture debout
 - conseils de prévention insuffisance veineuse
 - o exposition à des produits (cf tableau public et produits)
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
 - o particule projetée
 - porter des lunettes ou une visière de protection
 - mettre des carters de protection, arrêt d'urgence
 - cf fmp métier correspondant
- Effets sur la santé
 - o dermatose infectieuse
 - o troubles angioneurotiques de la main
 - arthrose du coude (vibrations)
 - o ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations)
 - o ostéonécrose du scaphoïde(vibrations)
 - RG 69 (attention liste limitative)
 - o signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
 - o rachialgies dorsales Région dorso-lombaire
 - o corps étranger dans la partie externe de l'oeil

Outils et équipements

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o banc de cordonnerie (machines en mouvements, particule projetée, bruit superieur a 80 dB)
 - tranchet (instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins))
 - o perceuse (bruit superieur a 80 dB, vibration transmise au systeme main/bras superieure au seuil d'alerte)
 - o presse à souder



- o marteau (cordonnier) (choc provoqué par l'utilisation manuelle d'outils percutants)
- o clous, ciseaux, cisailles, alêne pour percer, chasse goupille, tige à clouer, pince coupante
- machines à coudre du cordonnier (machines en mouvements, instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins))
- o conformateur de chaussures
- o outils électriques chez le cordonnier (matériel électrique défectueux)
- Nuisances (préventions)
 - o machines en mouvements
 - adapter les tenues de travail
 - mettre des carters de protection, arrêt d'urgence
 - o particule projetée
 - porter des lunettes ou une visière de protection
 - mettre des carters de protection, arrêt d'urgence
 - o bruit superieur a 80 dB
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel

o instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins)

- mettre à disposition une trousse d'urgence
- utiliser du matériel de préhension adapté
- former SST
- toujours regarder avant de toucher
- porter des gants appropriés à l'activité

o vibration transmise au systeme main/bras superieure au seuil d'alerte

- utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)
- choisir les outils les moins vibrants
- entretenir le matériel (vibrations)
- porter des gants (vibrations)
- limiter les durées d'exposition (vibrations)
- informer sur le risque vibrations

o choc provoqué par l'utilisation manuelle d'outils percutants

- choisir un outil à main ergonomique
- utiliser des solutions techniques alternatives
- o matériel électrique défectueux
 - respecter le degré et la classe de protection
 - signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée
 - maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique
- Effets sur la santé
 - o lésions traumatiques de l'épaule et du bras
 - o lésions traumatiques du poignet et de la main
 - o écrasements multiples, sans précision
 - o corps étranger dans la partie externe de l'oeil
 - acouphènes
 - o conséquence du bruit sur l'oreille interne
 - o maladies de l'oreille externe
 - o surdité de perception
 - hyperacousie
 - o effets extra-auditifs du bruit
 - o risque d'accident du travail par effet masque
 - RG 42 (attention: liste limitative)
 - coupure





- o agents d'infections bactériennes, virales et autres
- o troubles angioneurotiques de la main
- o arthrose du coude (vibrations)
- o ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations)
- ostéonécrose du scaphoïde(vibrations)
- RG 69 (attention liste limitative)
- o électrisation / électrocution

Produits, matériaux et publics concernés

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - colle (cordonnier) (acetate d'ethyle, methylethylcetone, acetone, toluene, adhesif, colle cyanoacrylate, adhesif, colle
 polyurethane, adhesif, colle polychloroprene, hydrocarbure aliphatique et derive, hydrocarbure aromatique et derive,
 solvant organique)
 - solvant de nettoyage chez le cordonnier (acetate d'ethyle, acetone, methylethylcetone, toluene, quinoleine, isoquinoleine et derive, solvant organique)
 - o élastomère
 - teinture pour chaussure (cyclohexanol, alcool benzylique, 2-propanol, matiere colorante)
 - o chaussures +/- souillées
 - o cuir (poussiere de cuir)
- Nuisances (préventions)
 - o acetate d'ethyle
 - informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
 - utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
 - capter au point d'émission
 - porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
 - porter des gants adaptés au risque chimique

• methylethylcetone

- informer sur la prise médicamenteuse associée à l'exposition
- utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
- capter au point d'émission
- porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
- porter des gants adaptés au risque chimique
- informer la femme enceinte

acetone

- si possible substituer les plus dangereux
- aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
- toluene
 - si possible substituer les plus dangereux
- o adhesif, colle cyanoacrylate
- o adhesif, colle polyurethane
- o adhesif, colle polychloroprene
- o hydrocarbure aliphatique et derive
 - si possible substituer les plus dangereux
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - porter des gants adaptés au risque chimique
- o hydrocarbure aromatique et derive
 - si possible substituer les plus dangereux
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - porter des gants adaptés au risque chimique
- solvant organique
 - si possible substituer les plus dangereux





- capter au point d'émission
- aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- porter des EPI adaptés
- former à la lecture de l'étiquetage des produits
- former à l'utilisation des produits
- respecter les règles d' hygiène
- informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
- utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
- prévenir l'incendie
- o quinoleine, isoquinoleine et derive
- o cyclohexanol
 - informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux
 - si possible substituer les plus dangereux
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- o alcool benzylique
 - si possible substituer les plus dangereux
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- o 2-propanol
- o matiere colorante
- o poussiere de cuir
- Effets sur la santé
 - o syndrome psycho-organique des solvants
 - o irritation de l'oeil
 - o irritation voies aériennes supérieures
 - o alcoolisme foetal
 - o effets sur la santé en rapport avec la famille chimique
 - o dermite allergique de contact (RG 65)
 - o infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
 - o dermatoses et eczémas
 - o urticaire et érythème
 - o dermite irritante de contact due aux solvants
 - o effet toxique de solvants organiques
 - o allergie
 - o maladies de l'appareil respiratoire
 - o affections aiguës des voies respiratoires supérieures
 - o autres maladies de l'appareil respiratoire
 - irritation cutanée
 - urticaire
 - inducteur enzymatique
 - RG 84 (attention : liste limitative)
 - o reprotoxique catégorie 2
 - o RG 4 bis
 - RG 66 (attention : liste limitative)
 - o RG 62
 - o syndrome ébrieux ou narcotique
 - dermatoses irritatives
 - irritation respiratoire
 - o irritation oculaire
 - o syndrome d'intolérance aux odeurs
 - o symptômes et signes généraux

Tenues de travail



- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o tenue personnelle souvent portée (salissures des tenues)
 - tablier
- Nuisances (préventions)
 - o salissures des tenues
 - faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)
 - adapter sa tenue de travail
 - changer fréquemment de tenue de travail
 - mettre à disposition des vestiaires à double compartiment

Santé et Travail

La description de cette fiche est centrée sur le métier du cordonnier artisanal ; le cordonnier exerce d'autres tâches en "cordonnerie multiservices". Ces tâches seront détaillés dans les fiches métiers correspondantes.

La fabrication et la réparation de chaussures est considérée comme **cancérogène pour l'homme par le CIRC**, car un excès de **cancer nasosinusien** a été enregistré sans que l'agent responsable ne soit pour autant identifié. Peu de publications.

- 1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R.4624-23):
- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

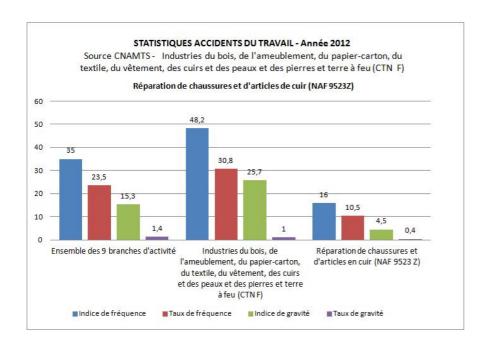
Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

- 2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P):
 - Activités en milieu hyperbare
 - Bruit
 - Equipes successives alternantes

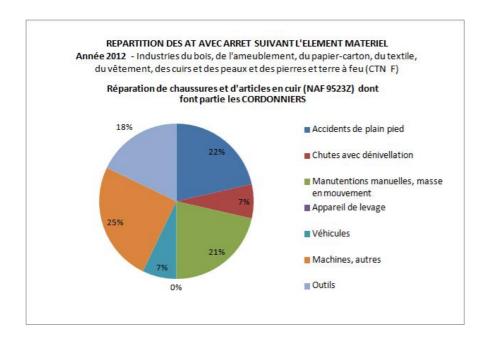


- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif
- 3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :
 - Tableau n°04BIS: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
 - Tableau n°12 : Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après : dichlorométhane ; trichlorométhane ; tribromométhane ; triiodométhane ; tétrabromométhane ; chloroéthane ; 1,1-dichloroé
 - Tableau n°22 : Sulfocarbonisme professionnel
 - Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
 - Tableau n°62: Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
 - Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels
 - Tableau n°69: Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
 - Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycol, éthers de glycols; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
- 4. **Statistiques accidents du travail année 2012** " Réparation de chausures et d'articles de cuir (NAF 9523Z)" dont font partie les CORDONNIERS :









Conclusion

Ce métier artisanal qui compte peu de salariés expose à de nombreux produits chimiques dont les dangers sont mal connus des utilisateurs. Des efforts doivent être poursuivis pour mieux étudier ce métier et informer la branche professionnelle.

Fiche résumée issue de la FMP Cordonnier consultable sur https://www.fmppresanse.fr